District Football Charente

JURIDICTIONS

SAISON 2021-2022

RELEVE DES SANCTIONS

N° 28 DU 07 04 2022

Commission : Discipline
Date : 07 avril 2022

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	02 04 22	PORTUGAIS GOND P. GSF	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 04 22	37 €
D1	02 04 22	SAINT YRIEIX AS	2 matches de suspension	Art. 4 et 1.4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 04 22	37 €
D2	02 04 22	CHATEAUNEUF US	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 04 22	37 €
D2	06 04 22	SAINT YRIEIX AS	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	08 04 22	37 €
D3	03 04 22	AUBETERRE FC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 04 22	37 €
D4	03 04 22	EXIDEUIL AS	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	08 04 22	À déterminer ultérieurement

D4	03 04 22	EXIDEUIL AS	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	08 04 22	À déterminer ultérieurement
D4	03 04 22	EXIDEUIL AS	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 du Règlement Disciplinaire	Joueur	08 04 22	À déterminer ultérieurement
D5	03 04 22	ST AULAIS CHALL. AS	1 match de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Joueur	04 04 22	37 €
D5	03 04 22	CHAMPAGNE MOUTON US	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 et 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	08 04 22	À déterminer ultérieurement
D5	03 04 22	CHAMPAGNE MOUTON US	Suspension à titre conservatoire	Art. 3.3.3 et 4.2 du Règlement Disciplinaire	Joueur	08 04 22	À déterminer ultérieurement

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le lien

Le Président : Pierre LARROUY ***Le Secrétaire : Marcel BUISSON***